

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ING (L) Invest Energy - Z Cap USD

ISIN: LU0555016376

Un compartiment de ING (L)

Partie du ING Investment Management Luxembourg S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds investit dans des sociétés du secteur de l'énergie au niveau mondial. Il s'agit de sociétés exerçant leur activité dans les domaines suivants : prospection, production, raffinage et/ou transport de pétrole et de gaz, équipements et services énergétiques. Le portefeuille est diversifié sur le plan géographique. Notre objectif est de surperformer l'indice MSCI World Energy sur plusieurs années. Nous nous employons à accroître la valeur du fonds au travers d'une sélection d'actions reposant sur une analyse approfondie. Avant

d'inclure un titre dans le fonds, nous évaluons avec le plus grand soin son potentiel de hausse par rapport à son cours de bourse actuel en tenant compte des risques potentiels. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

Profil de risque et rendement

Risque plus faible - Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé - Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 7 parce que selon nous, le niveau de risque afférent aux actions et/ou aux instruments utilisés

pour atteindre les objectifs d'investissement est élevé. Différents facteurs ont une influence sur les actions et/ou les instruments financiers. Il s'agit notamment de l'évolution des marchés financiers et de la situation économique des émetteurs d'actions et/ou d'instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, et du contexte politique et économique de chaque pays. En outre, les fluctuations de change peuvent avoir une forte incidence sur la performance du fonds. Les investissements réalisés dans un secteur spécifique sont plus concentrés que dans le cas d'investissements répartis entre plusieurs secteurs. Aucune garantie n'est donnée quant à la récupération de votre investissement initial.

Frais

Tous les frais payés par l'investisseur servent à couvrir les frais courants du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais diminuent le potentiel de croissance de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	0

C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant placement ou avant versement du produit de votre investissement.

Frais prélevés par le fonds sur une année:

Frais courants	0,24%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances:

Commission de performance	0
---------------------------	---

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des valeurs maximum. Dans certains cas, le montant effectivement facturé peut s'avérer inférieur. Vous le saurez en consultant votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué repose sur les dépenses au titre de l'exercice clôturé le 03/2012. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

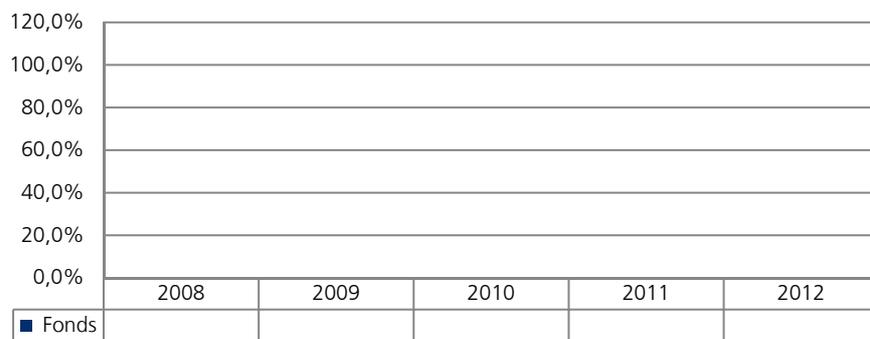
Il exclut:

- Commission de performance
- Frais de transactions du portefeuille, hormis dans l'hypothèse de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant les frais au chapitre "Commissions, frais et fiscalité" du prospectus, qui est disponible sur notre site

<http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo>.

Performance passée



Puisque le fonds ne dispose pas encore de données relatives à ses performances passées pour une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire: Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le fonds ING (L), ainsi que le prospectus et soit, le rapport semestriel, soit le rapport annuel en anglais, allemand, français, néerlandais, espagnol, tchèque, suédois, italien, norvégien, grec, slovaque, danois, hongrois, portugais, roumain et polonais, gratuitement auprès du prestataire de service financier ING Investment Management Luxembourg S.A. <http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo>.
- La VNI des parts du fonds est calculée en USD et publiée chaque jour ouvrable. La VNI est publiée sur le site internet <http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo>.
- Ce fonds est soumis aux dispositions fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de ING Investment Management Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Les informations clés à l'attention de l'investisseur concernent un compartiment du fonds ING (L). Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour le fonds dans son intégralité, c'est-à-dire tous ses compartiments. Conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, le principe de la ségrégation de l'actif et du passif des compartiments du fonds est appliqué, ceux-ci pouvant être considérés comme des entités distinctes sur le plan des relations entre investisseurs et pouvant être liquidés séparément.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

ING Investment Management Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2013.